PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU JEUDI 7 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept juillet, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration convoqué le vingt-neuf juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de l'Isle d'Abeau, salle des Rosa Parks, sous la Présidence de Monsieur Cyril MARION.

Date de la convocation : 23 juin 2022 - Date de l'envoi : 29 juin 2022
Date de la publication :
Nombre d'administrateurs en exercice : 13 - Présents : 8 - Votants : 10

PRESENTS : MARION Cyril, SERRANO Mikaëla, GUILLOUD Florence, COMTE Chantal, GILLOT-BERTOLUTTI Brigitte, PISCITELLO Joseph, JOURDAN Denis, CHAZEAU CICOLINI Cécile

ABSENTS : MEUTELET Francine, VERDEL Véronique, ZWERENZ Marek,

POUVOIRS : TARET Marie-José pouvoir à SERRANO Mikaëla, SIMON Catherine pouvoir à PISCITELLO Joseph,

QUORUM : 7

Secrétaire de séance : Sophie COQUET, Directrice du CCAS

Le Président ouvre la séance et procède à l'appel des administrateurs, constate le quorum, vérifie la liste d'émargement, les présents, les excusés.

Ordre du jour

- Approbation du précédent compte rendu du Conseil d'Administration
- Compte rendu des décisions et des délibérations de la Commission Permanente prises par le Président ou la Vice-Présidente
- Projets de délibérations

- Santé Handicap Inclusion
- Organisation Salon du Handicap
- Action hygiène buccodentaire en milieu scolaire
- Avenant au règlement du portage des repas à domicile
- Convention de partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Coopération et mise à disposition de locaux entre la commune le CCAS et le département de l'Isère pour le fonctionnement de l'Espace des Solidarités

- Rapports de présentation

- Semaine Bleue
- Plan Canicule
- Maison Bienvenue en Vadrouille et projets à venir
- Nutrition bien manger bien bouger
- Temps forts pour nos séniors
- Actions du Jard'Isle Bien
- Indicateurs trimestriels

- Questions et informations diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 AVRIL 2022

Monsieur le Président demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler sur le compte rendu du Conseil d'Administration en date du 7 avril 2022. Comme aucune remarque n'est exprimée, celui-ci est mis au vote et approuvé à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT OU LA VICE-PRÉSIDENTE SUR LE FONDEMENT DES ARTICLES R.123.21 ET 22 DU CODE DE L'AIDE SOCIALE ET DES FAMILLES ET D'UNE DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 AOÛT 2020

Rapporteur M. le Président,

DÉCISION N° D.2022-02 : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE REQUÊTE EN RÉFÉRÉ SUSPENSION 2202582-8 TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

J'ai désigné un avocat pour défendre les intérêts du CCAS de l'Isle d'Abeau dans l'action en référé suspension intentée par un couple d'usager de la commune représentés par Maître Clément TERRASSON devant le Tribunal Administratif de Grenoble tendant à obtenir :

- La suspension de la décision du 18 janvier 2022 par laquelle le CCAS a ajourné leur demande d'aide alimentaire

Les dépenses afférentes à l'instruction de cette affaire sont inscrites au budget communal et seront imputées lors du calcul de l'autonomie du CCAS.

2022-017 COMPTE-RENDU DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR LE FONDEMENT DES ARTICLES R.123.21 ET 22 DU CODE DE L'AIDE SOCIALE ET DES FAMILLES ET D'UNE DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 AOÛT 2020

Rapporteur Madame la Vice-Présidente,

Commission permanente du 29 mars 2022 :

- 9 situations sociales traitées
- 5 aides alimentaires pour un montant global de 960,00 euros
- 5 secours financiers pour un montant global de 2 039,65 euros
- 1 refus pour un secours financier
- 1 ajournement pour un secours financier

Commission permanente du 12 avril 2022 :

- 11 situations sociales traitées
- 7 aides alimentaires pour un montant global de 1 068,00 euros
- 4 secours financiers pour un montant global de 1 459,95 euros

Commission permanente du 26 avril 2022 :

- 6 situations sociales traitées
- 3 aides alimentaires pour un montant global de 456,00 euros
- 1 secours financier pour un montant global de 303,28 euros
- 1 refus pour un secours financier
- 1 ajournement pour un secours financier

Commission permanente du 10 mai 2022 :

- 8 situations sociales traitées
- 4 aides alimentaires pour un montant global de 492,00 euros
- 5 secours financiers pour un montant global de 2 407,64 euros

Commission permanente du 24 mai 2022 :

- 11 situations sociales traitées
- 6 aides alimentaires pour un montant global de 1 056,00 euros
- 4 secours financiers pour un montant global de 1 307,84 euros

Commission permanente du 7 juin 2022 :

- 12 situations sociales traitées
- 5 aides alimentaires pour un montant global de 792,00 euros
- 5 secours financiers pour un montant global de 1 095,54 euros
- 2 refus (un refus pour une aide alimentaire et un refus pour un secours financier)

Commission permanente du 21 juin 2022 :

- 10 situations sociales traitées
- 8 aides alimentaires pour un montant global de 1 512,00 euros
- 5 secours financiers pour un montant global de 337,76 euros

Monsieur le Président prend la parole et précise que compte tenu des contraintes budgétaires, il est dommage de pénaliser le public du CCAS parce que des familles sollicitent la Commission Permanente alors qu'elles ne rentrent pas dans notre champ de compétence.
Le CCAS souhaite se focaliser sur ses champs de compétences, aussi, dans un avenir proche le CCAS ne traitera plus les dossiers du Département. Il est convenu que la Direction prenne contact avec Le Département pour évoquer ces éléments et solliciter d'autre leviers pour aider leur public.

Lors de la prochaine séance du Conseil d'Administration, nous proposerons une modification du Règlement Intérieur des aides facultatives.

2022-033 SANTE, HANDICAP ET INCLUSION

Rapporteur Madame La Vice-Présidente,

Le C.C.A.S. de L'ISLE D'ABEAU souhaite développer une politique intégrant une dimension Santé, Handicap et Inclusion à l'échelle communale.

Cette délibération cadre a vocation à fixer les orientations politiques, à savoir :

- Impulser une dynamique nouvelle dans la mise en œuvre des thématiques Santé, Handicap et Inclusion
- Informer et sensibiliser les habitants
- Créer des synergies locales pour fédérer les acteurs du terrain sur ces sujets
- Proposer un plan annuel d'actions

Il est proposé la programmation d'un plan annuel constitué de plusieurs actions élaborées dans le cadre du développement de ces thématiques auprès des habitants. Certaines actions ont vocation à être pérennes et d'autres ponctuelles. Présentées sous forme de « fiches actions », elles décriront les modalités de mise en œuvre, les objectifs poursuivis, le public ciblé, les partenaires engagés, un calendrier de mise en œuvre, le coût de l'action, la communication qui sera déployée et enfin les indicateurs d'évaluation arrêtés. Quelques actions très ciblées feront l'objet d'une délibération spécifique pour valider leur déploiement.

L'information de cette programmation et sa mise en œuvre s'effectuera régulièrement lors des séances du Conseil d'Administration.

Les prochains exercices budgétaires verront se concrétiser les engagements du C.C.A.S. autour de cette politique publique.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil d'Administration de :

- Adopter le présent rapport tel que présenté ci-dessus
- Autoriser la communication des actions mises en œuvre à travers les différents supports dont dispose la commune
- Autoriser le Président ou en cas d'empêchement la Vice-Présidente à signer les contrats de prestation de services et de partenariat ainsi que les avenants et toute pièce administrative, technique et financière relative à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'UNANIMITÉ le présent rapport

2022-034 ORGANISATION DU SALON DU HANDICAP

Rapporteur Madame La Vice-Présidente,

La prise en compte du handicap est au cœur des préoccupations des politiques publiques.

Conscient de l'importance des enjeux sur son territoire, le CCAS, compétent dans les domaines de la santé et du handicap souhaite fortement s'engager auprès de la population pour changer le regard sur le handicap ainsi il souhaite mettre en place un salon du Handicap.

L'ISLE D'ABEAU sera, le temps d'une demi- journée, la terre d'accueil des partenaires associatifs et institutionnels, des témoins et des ambassadeurs sur le territoire communal et intercommunal qui œuvrent en faveur du handicap ; ils viendront informer les personnes en situation de handicap (et aidants) des possibilités pour la construction de leur parcours de vie et sensibiliser le grand

public au handicap pour permettre d'éveiller les consciences afin de mieux le comprendre et connaître les solutions possibles.

Les partenaires qui sont des associations, structures ou établissements en lien avec le handicap, sont invités à exposer bénévolement leur(s) activités, leur(s) ateliers et expliquer leur savoir-faire aux visiteurs.

La manifestation se déroulera le 8 octobre 2022, après-midi, au gymnase Saint-Hubert, sous forme de stands ; pour sa réalisation, la commune mettra, à titre gratuit et par convention, ce local à disposition du CCAS, qui en est l'organisateur.

Une convention de mise à disposition des locaux sera signée entre le CCAS et chaque exposant.

Plusieurs personnels de la commune et du CCAS pourront être mis à disposition pour la préparation mais aussi le jour de la manifestation.

L'entrée de la manifestation est gratuite pour les visiteurs.

Une buvette, gérée par les associations lilotes qui auront préalablement sollicité les autorisations nécessaires, sera proposée au public (visiteurs et exposants).

Pour agrémenter cette demi-journée des prestations d'animations seront proposées, financées par le CCAS avec la ligne budgétaire correspondante.

La communication pour ce salon du handicap sera diffusée sur les supports conventionnels tels que les réseaux sociaux, journal de la commune (IDA magazine), site de la commune, distribution d'affiches et flyers, banderoles. Son champ devra être élargi, compte tenu de la participation des exposants issus du territoire communal et intercommunal.

Il est proposé au Conseil d'Administration de :

- Adopter le présent rapport
- Autoriser le Président ou la Vice-Présidente à signer les contrats de prestation de services et de partenariat ainsi que les avenants et toute pièce administrative, technique et financière relative à la présente délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'UNANIMITÉ le présent rapport

2022-035 ACTION HYGIENE BUCCODENTAIRE EN MILIEU SCOLAIRE

Rapporteur Madame La Vice-Présidente,

La campagne annuelle de sensibilisation que l'UFSBD conduit dans les établissements scolaires lui permet chaque année de sensibiliser près d'un demi-million d'enfants de 6,9 et 12ans.
Ces campagnes, initiées dès la création de l'association en 1966, visent à faire de l'école un lieu d'accès égal à la santé et à l'éducation à l'hygiène bucco-dentaire, et à enseigner les bons comportements qui contribueront à préserver la santé tout au long de la vie.
En France, les politiques de santé et de prévention bucco-dentaire en milieu scolaire, inspirées par l'UFSBD, ont permis de diviser par trois le nombre de caries par enfant depuis 1987 (de 4,2 à 1,6 en 2006). Ces politiques de prévention ont concerné aussi

bien l'environnement alimentaire des enfants et adolescents avec l'introduction de sel fluoré dans les cantines et l'introduction d'une dimension bucco-dentaire au plan national nutrition-santé, que l'éducation à la santé bucco-dentaire.

La campagne annuelle de sensibilisation que l'UFSBD conduit dans les établissements scolaires lui permet chaque année de sensibiliser près d'un demi-million d'enfants de 6, 9 et 12ans. Ces campagnes, initiées dès la création de l'association en 1966, visent à faire de l'école un lieu d'accès égal à la santé et à l'éducation à l'hygiène bucco-dentaire, et à enseigner les bons comportements qui contribueront à préserver la santé tout au long de la vie.
En France, les politiques de santé et de prévention bucco-dentaire en milieu scolaire, inspirées par l'UFSBD, ont permis de diviser par trois le nombre de caries par enfant depuis 1987 (de 4,2 à 1,6 en 2006). Ces politiques de prévention ont concerné aussi bien l'environnement alimentaire des enfants et adolescents avec l'introduction de sel fluoré dans les cantines et l'introduction d'une dimension bucco-dentaire au plan national nutrition-santé, que l'éducation à la santé bucco-dentaire.

Dans le cadre de sa thématique Santé, depuis 2011, le CCAS mobilise l'UFSBD38 d'une part, et les professionnels de l'Education Nationale présents sur la commune d'autre part, pour sensibiliser tous les enfants des cours préparatoires à l'hygiène buccodentaire, ainsi qu'un dépistage pour les enfants de CM1 du Quartier Reconquête Républicaine (QRR).

Les séances d'éducation collectives à l'hygiène buccodentaire auprès des CP se dérouleront durant l'année scolaire.

La prise de rendez-vous s'effectuera par les enseignants directement auprès du prestataire. Les rendez-vous seront groupés sur des journées qui pourront être communes à plusieurs groupes scolaires, à raison de 4 séances d'une heure par journée, afin de limiter les frais de déplacement. Les méthodes pédagogiques seront conformes et en application avec le « Référentiel National » (Ministère de l'Intérieur) et pourront s'appuyer sur 3 supports différents : un diaporama (qu'est-ce qu'une dent, comment se crée une carie, quels sont les gestes de prévention à retenir) ou un DVD « Léo *et Léa, même pas mal* » et/ou un jeu de rôle.

Environ 300 élèves de CP participeraient chaque année à cette formation pour la période couverte par la présente convention.

Depuis la rentrée 2014, la CPAM ne finance plus l'action auprès des élèves de CP. En raison des difficultés rencontrées pour trouver un professionnel de santé, il semble impératif pour les élèves d'acquérir les connaissances nécessaires en hygiène buccodentaire.

Le Conseil d'Administration, depuis 2015, par ses délibérations, poursuit cette action et s'est engagé par convention avec l'UFSBD 38, à assurer la prise en charge financière de la prestation auprès des élèves de CP jusqu'en 2018...

Il est proposé au Conseil d'Administration de :

- Reconduire cette action pérenne sur le territoire communal
- Autoriser le Président ou la Vice-Présidente à signer toute pièce administrative, technique et financière relative à la présente délibération
- Prévoir cette dépense dans le cadre du budget prévisionnel annuel

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'UNANIMITÉ le présent rapport

2022-036 AVENANT AU RÈGLEMENT DU SERVICE DE PORTAGE DES REPAS A DOMICILE

Rapporteur Madame La Vice-Présidente,

La distribution des repas à domicile est un service proposé par le CCAS de L'Isle D'Abeau aux séniors afin de répondre à l'enjeu du vieillissement de la population.

Le règlement intérieur de ce service a été adopté au Conseil d'Administration du 21 juin 2021 par la délibération n°2021-30. Il prévoit notamment que les annulations sont à signaler à l'agent en charge du portage de repas au minimum 48 à 72 heures à l'avance.
Pendant les périodes des fêtes de fin d'année, force est de constater que l'organisation demeure plus compliquée. En effet, les personnes bénéficiaires des repas à domicile sont indécises sur leur choix de conserver le repas ou non.

Pour simplifier la gestion administrative et les liens avec le traiteur, il est proposé d'ajouter une spécificité pour la période des fêtes et d'allonger à environ 8 jours le délai d'annulation.
En ajoutant ainsi cette mention dans le règlement, article 3 :
« Attention, pour l'organisation des fêtes de fin d'années (noël et jour de l'an), le délai d'annulation est différent. L'annulation doit être signalée avant le 16 décembre à 12h. »

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil d'Administration de :

- Autoriser la modification de l'article 3 du nouveau règlement pour le service de portage des repas à domicile.
- Autoriser le Président, ou en cas d'empêchement la Vice-Présidente, à signer toute pièce administrative, technique et financière relative à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'UNANIMITÉ le présent rapport

2022-37 CONVENTION D'UTILISATION DE L'ESPACE PARTENAIRE DE LA CPAM

Rapporteur Madame La Vice-Présidente,

Le portail Espace Partenaires est un extranet, conçu et développé par l'Assurance Maladie, destiné à l'usage des partenaires, et facilitant ses interactions avec la caisse de l'Isère, concernant l'accès aux droits et aux soins des publics en situation de fragilité ou de vulnérabilité qu'il accompagne.

L'Espace Partenaires permet, aux utilisateurs habilités, de signaler à la caisse de l'Isère, des personnes qui éprouvent des difficultés dans les démarches d'accès à leurs droits et/ou à leurs soins. Il s'agit de personnes accompagnées par le CCAS, éligibles à des droits, éloignées du système de soins, ou dans l'incapacité d'y recourir.

L'utilisation de l'Espace Partenaires permet de fluidifier et optimiser le traitement des demandes par une mise en relation directe avec les interlocuteurs dédiés de la caisse.

Cet espace offre les fonctionnalités suivantes :

- Contacter la caisse de rattachement d'un assuré,
- Soumettre une demande d'étude de dossier pour le compte d'un assuré,
- Signaler une situation de difficultés d'accès aux droits et aux soins d'un assuré,

- Demander un rendez-vous à la caisse de l'Isère pour un assuré,
- Demander un document concernant un assuré.

Cette convention d'utilisation décrit les engagements des parties relatifs à l'usage de l'Espace Partenaires de la CPAM ; elle est adossée à une convention « métier » sur l'accès aux droits et aux soins, préalablement signée entre le CCAS et la CPAM en novembre 2020.

L'Assurance Maladie et le CCAS s'engagent à se conformer à la réglementation en matière de protection des données personnelles, notamment aux dispositions du Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD) et de la loi dite Informatique et libertés, conformément à l'annexe de la convention « métier » relative à « l'accès aux droits et aux soins ».

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil d'Administration de :

- Valider le principe général de cette coopération.
- Autoriser le Président ou la Vice-Présidente à signer la convention d'utilisation de l'espace partenaire, les avenants, ainsi que toute pièces administrative, technique ou financière relative à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'UNANIMITÉ le présent rapport

2022-038 APPROBATION D'UNE CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LA COMMUNE, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) ET LE DEPARTEMENT DE L'ISERE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE DES SOLIDARITES

Rapporteur Monsieur le Président,

Vu le code de la commande publique et son article L2511-6 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Vu la délibération n° 2015-129 du Conseil Municipal en date du 30/11/2015 relative à l'acquisition de l'ancien restaurant universitaire ;

Vu la délibération n° 2016-155 du Conseil Municipal en date du 12/12/2016 relative à une convention de mandat avec la SARA pour la réhabilitation du bâtiment sis 6 rue du Triforium (ex restaurant du CROUS) et la délibération n° 2017-119 du Conseil Municipal en date du 06/11/2017 relative à l'avenant n° 1 de cette convention de mandat ;

Vu la délibération n° 2019-068 en date du 08/07/2019 relative à la création d'un pôle social et l'autorisation de déposer un permis de construire ;

Sur le territoire communal, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le Département accompagnent l'ensemble des habitants dans le domaine de l'action sociale. Une convention lie ces deux institutions depuis de nombreuses années et définit la répartition de la prise en charge des publics.

L'acquisition de l'ancien restaurant universitaire vise à rassembler le CCAS, certaines missions de la collectivité (emploi, etc...) et le centre médico-social du Département. Les institutions se sont engagées dans une démarche collective avec leurs équipes pour co-construire le projet.

Chaque institution conserve sa légitimité, ses compétences propres, son fonctionnement, ses instances. Cependant, la proximité et le rapprochement des équipes a pour but de favoriser la complémentarité des interventions médico-sociales, la construction commune d'actions collectives nouvelles et partenariales répondant aux problématiques repérées.

La constitution d'un espace des solidarités repose sur une organisation tendant à faciliter le parcours de l'usager et à améliorer son orientation vers les services appropriés. Pour ce faire, au-delà des espaces et de leurs caractéristiques dimensionnelles, c'est la manière dont l'usager va être pris en charge et la manière dont il va interagir qui importent.
Les conditions d'accueil du pôle social s'inscrivent dans un effort de modernisation et d'innovation des services publics.

Le scénario retenu présente ainsi plusieurs avantages pour le public et les institutions :

- une facilité d'accès pour le public grâce au regroupement de deux services sociaux sur le même site ;

- une meilleure prise en compte de l'usager qui bénéficie d'un accueil/orientation dès son accès au bâtiment ;

- un premier filtre auprès des usagers les plus en difficulté pour qui il est compliqué de comprendre le fonctionnement des services ;

- du personnel dédié pour l'animation d'un accueil innovant plus abouti qui sera expérimenté sur ce site (notamment en accompagnant le public à l'utilisation des outils numériques) ;

- un travail en partenariat avec des professionnels des deux institutions pour construire la mutualisation ;

- une facilité pour garantir la continuité de service sur le site, et une amélioration de la sécurité des agents ;

- des économies pour les deux institutions grâce à la mutualisation des locaux et des fonctions.

Afin d'assurer la continuité des missions de service public d'action sociale dans les meilleures conditions pour les usagers et les services, le Département de l'Isère, la Commune de l'Isle d'Abeau et le CCAS s'entendent pour créer une véritable relation de coopération entre eux en vue de réaliser leurs missions d'action sociale et d'organiser au mieux leur collaboration.

La mise en œuvre de ce projet ne répondant qu'à des considérations d'intérêt général, une convention de coopération incluant une mise à disposition de locaux pour le fonctionnement du nouvel Espace des Solidarités a été élaborée en concertation avec le C.C.A.S. et le Département. L'objectif du montage juridique est de mettre en œuvre une coopération horizontale public-public entre les différentes institutions, en application de l'article L2511-6 du code de la commande publique.

Cette convention précise :
- les conditions de coopération de chaque partie pour la mise en œuvre de ce projet d'intérêt général commun ;
- les conditions d'utilisation des locaux par chaque partie, et les modalités de la mise à disposition des locaux consentie, pour une durée de 10 ans initiale ;
- les conditions de participation financière de chaque partie au projet de fonctionnement de l'espace des solidarités.

Sur ce volet financier, la convention prévoit une redevance annuelle à verser par le département à la commune propriétaire, sur la base d'un prix au m² de 12 €, auquel est appliquée la surface mise à disposition du département (espaces propres et moitié des espaces communs), soit un montant de 52992 € par an, révisable annuellement selon les modalités précisées dans la convention.

La convention prévoit également les modalités de participation financière de chaque partie, organisée au prorata des surfaces, pour l'ensemble des postes correspondant aux charges de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Un règlement intérieur régissant le fonctionnement du bâtiment est également annexé à la convention de coopération.

Ce dossier a été examiné en Commission Municipale « FINANCES/RESSOURCES HUMAINES/RELATIONS USAGERS » le jeudi 23 juin 2022.

En parallèle, une délibération sera soumise au Conseil d'Administration du CCAS ainsi qu'au Conseil Départemental pour autoriser la signature de cette convention.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil d'Administration :
- d'approuver la coopération et la mise à disposition de locaux entre la commune, le centre communal d'action sociale (CCAS) et le Département de l'Isère pour le fonctionnement de l'espace des solidarités ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention, au nom et pour le compte de la commune, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil d'Administration de :

- adopte le présent rapport ;

- approuve la coopération et la mise à disposition de locaux entre la commune, le centre communal d'action sociale (CCAS) et le Département de l'Isère pour le fonctionnement de l'espace des solidarités ;

- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention, au nom et pour le compte de la commune, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'UNANIMITÉ le présent rapport

RAPPORTS DE PRESENATION

SEMAINE BLEUE :
La Semaine Bleue est une manifestation nationale qui met à l'honneur les personnes de 60 ans et plus.
Cette année, la Semaine Bleue se mobilise sur le thème : **« Changeons notre regard sur les aînés, Brisons les idées reçues ».**
Du 3 au 7 octobre 2022, des actions seront organisées pour illustrer le thème.
Les séniors seront informés du programme via un courrier qui leur sera adressé fin septembre.

PLANING DE LA SEMAINE BLEUE 2022 :
Lundi 3/10/2022 : ATELIER CONSEIL EN IMAGE (colorimétrie) salle RDC Local Associatif à partir de 14h00, 16 participants (1 groupe de 8 personnes de 14h00 à 15h30 et 1 groupe de 15h30 à 17h00).
Devis demandés à :

- **Elégantic** : 180€ pour les 3h00
- **Eclat singulier** : 240€ pour 3h30
- **Happy happyholistic** : pas de réponse

Mardi 4/10/2022 : Sortie à CALICEO.
50 participants dont les accompagnateurs.
Pass de 2h00 à l'espace bien-être (bains bouillonnants, jacuzzis...) : 700€
Coût du bus : 478€
Participation des séniors : 6€

Mercredi 5/10/2022 : Karaoké avec les enfants du CLSH
Salle RDC Local Associatif à partir de 14h30
Possibilité d'accueillir 30 à 40 séniors
Animé par (en attente de réponses)

Jeudi 6/10/2022 : FLASH MOB
Salle 1er étage Local Associatif à partir de 14h30
Possibilité d'accueillir 30 séniors
Animé par (en attente de réponses)
La chorégraphie sera reproduite lors de l'après-midi festive du vendredi 7/10/22.

Vendredi 7/10/2022 : APRES-MIDI FESTIVE
Au gymnase David Douillet, salle 18/22 à partir de 14h30, animations, chansons, danses.
Environ 100 participants.
Devis demandés à :

- **Julien et Valérie** : 530€
- **Pierre-Luc et Véronique** : 640€
- **Roby Spectacles :** pas de réponse

Les Administrateurs ont apprécié la diversité du programme.

PLAN CANICULE :
Dans le cadre de ses missions, le C.C.A.S. intervient auprès des personnes en difficulté, notamment celles identifiées dans le plan canicule. Il s'agit de personnes vulnérables vivant au domicile telles que les personnes âgées de 68 ans et plus, les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, et les personnes adultes handicapées.

Le plan national canicule comporte quatre dispositifs de vigilance :

Niveau 1 (vert) - Veille saisonnière. Il correspond à la carte de vigilance verte de Météo France Dès le 1er juin et jusqu'au 15 septembre, nous sommes au niveau 1 du plan canicule. Il correspond à l'activation d'une veille saisonnière, avec la mise en œuvre d'un dispositif d'information préventive :

- Elaboration d'un courrier aux séniors de 68 ans et plus afin de les informer du dispositif et de leur proposer de s'inscrire sur le registre prévu à cet effet. Lorsqu'un usager s'inscrit sur le registre, un courrier « accusé de réception » lui est retourné afin de lui confirmer son inscription.

- Elaboration d'un courrier aux professionnels de la santé de L'Isle D'Abeau afin de les sensibiliser et de les informer des dispositions prévues sur la commune.
- Information générale auprès de la population Lilote : sollicitation du service communication pour reprendre l'ensemble de ces dispositions et suggérer aux personnes vulnérables (notamment les personnes handicapées) ainsi qu'à des tiers (parents, voisins, médecins, service de proximité...) de procéder à une inscription sur le registre. Ces éléments sont communiqués sur les panneaux lumineux, le site internet de la commune, et via Facebook.
- Recensement des locaux climatisés.
- Le centre technique Municipal assure la surveillance des réseaux d'eau potable et le suivi de la qualité de distribution en lien avec la SEMIDAO.

Niveau 2 (jaune) - Pic de chaleur ou épisode persistant de chaleur. Il correspond à la carte de vigilance jaune de Météo France ;

- C'est une phase de veille renforcée permettant aux différents services de se préparer à une montée en charge en vue d'un éventuel passage au niveau 3 - alerte canicule et de renforcer des actions de communication locales et ciblées.

Niveau 3 (orange) - Alerte canicule qui correspond à la carte de vigilance orange de Météo France ;

Quand un département est placé en vigilance orange par Météo France, le préfet peut déclencher le niveau 3. Dès lors :

- L'Etat Civil informe le préfet des décès survenus sur le territoire communal.
- Les agents du CCAS interviennent fréquemment auprès des seniors répertoriés sur le registre – contact téléphonique dans un premier temps puis visite si nécessaire.
- Le coordonnateur du plan de sauvegarde communal activera la cellule de veille composée de l'ensemble des services municipaux potentiellement concernés par la gestion de la canicule, permettant de prévoir la répartition des rôles et de la communication d'un guide de procédure de gestion de crise.

Niveau 4 (rouge) - Canicule extrême qui correspond à la carte de vigilance rouge de Météo France.

- Les agents du secteur personnes âgées du C.C.A.S. contactent par téléphone les personnes inscrites sur le registre et les visitent très régulièrement pour veiller au maintien de leur bien-être.
- En parallèle, le C.C.A.S. organise des sorties dans les lieux climatisés répertoriés à raison de 3 heures par jour. Pour ce faire, les services municipaux sont sollicités (centre social, CTM, Evènementiel, Police Municipale) afin d'aider le C.C.A.S. en matière de logistique. Mise en place d'animations adaptées dans ces lieux climatisés.
- Pour l'ensemble du personnel C.C.A.S. présent, la gestion du niveau 4 constitue **LA Priorité**. En outre, l'ensemble du personnel communal en poste est tenu d'observer la plus grande vigilance à l'attention de toute personne vulnérable.
- De plus, si nécessaire, il est possible de distribuer des bouteilles d'eau. Cette distribution s'effectuera par l'ensemble du personnel du C.C.A.S. et si besoin les services municipaux seront sollicités pour un soutien logistique (Centre Social, CTM, service logistique, Police Municipale).

33 personnes inscrites à ce jour.

MAISON BIENVENUE PART EN VADROUILLE ET ACTIONS A VENIR :

MAISON BIENVENUE PART EN VADROUILLE ET ACTIONS A VENIR :

Maison Bienvenue, « lieu d'accueil » pour des personnes fragilisées dans leur parcours de vie existe depuis 1998. Les usagers de Maison bienvenue sont accueillis dans un appartement en location, rue Cérés par le CCAS. Une travailleuse sociale assure la coordination et l'animation de ce lieu d'accueil : Rolande Fourneaux –Conseillère ESF). Les temps d'ouverture au public sont les lundis, mardis et jeudis de 14h à 17h30.Ce lieu a pour vocation d'être **un lieu d'entraide, de solidarité et d'accompagnement et de facilitation de l'insertion sociale d'un public fragilisé ou isolé en risque de marginalisation** (Fragilité du Tissu Social, sous-utilisation des structures existantes, absence de structure d'accueil pour les adultes…). Deux projets sont menés à Maison bienvenue :

- Accompagnement d'un public fragilisé
- Ateliers socio linguistiques

Maison Bienvenue avec la crise sanitaire a assuré le maintien et le suivi social des usagers en adaptant ses actions et ses projets. Les actions de Maison bienvenue n'ont jamais été suspendues. Aujourd'hui, le groupe d'usagers est conséquent (37 personnes différentes accueillies depuis janvier 2022) et les actions se développent au fil de l'actualité et des nouveaux besoins identifiés.

Planning

Echéancier accompagnement social collectif :

Mai 2022 : activités prévues dans le calendrier mensuel élaboré avec les usagers : 10 mai, randonnée autour du château de St Quentin Fallavier, 11 mai démocratie florale, 19 mai barbecue et anniversaire au jardin…

Juin 2022 : A définir en conseil avec les usagers

Juillet/ aout 2022 : les calendriers seront réalisés mi-juin

Temps fort de l'été du lundi 25 juillet au vendredi 29/07/22 : sous condition de financement : une semaine Estivale dans le cadre du projet « Maison bienvenue en vadrouille » dépôt de la demande de financement le 11 mai dans le cadre du dispositif « quartier d'été 2022 » (financement QPV).

Ce projet fait suite au séjour "Maison bienvenue en vadrouille " de l'été 2021. Il s'agit de proposer une programmation estivale d'une semaine composée de 5 journées hors du commun, soit une semaine d'activités dans la région.
Le cadre sera la suivant : 1 jour/ 1 thème ; par exemple : 1 journée "bien être," 1 journée « activité sportive", 1 journée "découverte touristique et culturelle", 1 journée « festive avec repas "1 "journée nature ».
Les objectifs visés sont :
- Respirer, s'amuser et découvrir
- Se divertir, voyager, et élargir ses horizons.

Pour la rentrée 2022 : seule la reprise de l'activité yoga dans l'action Manger bouger est actée ; reprise des activités habituelles dans une démarche participative et collective des usagers.

Nous sommes en attente de réponse pour une animation culturelle (chant) pour laquelle, un dossier de subvention a été déposé au département. Si l'action est validée, elle se déroulera sur la fin d'année 2022(1fois par mois).

Echéancier ASL
Les ateliers socio linguistiques se déroulent le mardi et vendredi matin de 9h15 à 11h15. L'objectif de l'ASL reste de faire découvrir aux bénéficiaires la vie citoyenne et de les encourager à y participer. Durant les séances, la coordinatrice présente toutes les manifestations qui se déroulent sur la ville, les motivent et les invitent à participer soit individuellement soit avec leur famille
Cette année, nous avons le projet de travailler en partenariat avec la médiathèque de l'Isle d'Abeau à partir d'un concept national des médiathèques « le facile à lire ».

Vendredi 13 mai de 9h30 à 11h30 : visite découverte de la médiathèque, accueil et présentation du fonctionnement de la médiathèque, visite par petit groupe du lieu et plus particulièrement des coins lecture. Choix de livres et temps de partage.

Projet FAL (Facile à Lire) : en s'inspirant du livre « **ABC ville** » de Francesco Acerbis, document proposé par l'IRIS, l'objectif sera de travailler avec le groupe sur un projet « l'alphabet dans notre ville » mélangeant l'observation de notre entourage, prise de photo, le land art, découverte et « aller » vers le livre.

Vendredi 17 juin de 9h30 à 11h30 : à la médiathèque présentation du livre. Nous inviterons les participants à reconnaître les lettres cachées dans les photos. Présentation du projet, les lettres au jardin (nom à définir ensemble), par petit groupe muni des tablettes de la médiathèque photographier des lettres improbables dans le jardin ou façon land art les faire soi-même avec différents éléments tels que morceaux de bois, cailloux, noix ... Les photos seront collectées, sélectionnées, imprimées et peut-être un peu retravaillées durant l'été dans le but d'en faire un livret pour chaque participant et une exposition.

Mardi 28 juin et vendredi 1er juillet de 9h30 à 11h30 : atelier au jardin par groupe, création land art, photos. Chaque groupe aura une feuille avec les lettres majuscules de l'alphabet.

Vendredi 23 Septembre de 9h30 à 11h30 : restitution du livret, échanges autour de cette expérience. Mis en place de l'exposition des photos pour l'inauguration.
18h : inauguration officielle de l'exposition. Faire une demande auprès des services pour l'envoi des invitations (Mairie et CAPI) et demande de buffet.

Participation citoyenne

Usagers de Maison bienvenue : 37 personnes différentes sont venues à MB depuis janvier 2022.

Pour la semaine estivale cela concernera : 15 personnes max (capacité de transport pour les sorties)

Usagers ASL : une moyenne de participation de 8 personnes ce qui est confortable pour travailler les notions.

Pour le projet avec la médiathèque : estimation de 8 à 10 personnes.

La situation des réfugiés ukrainiens reste d'actualité et en réflexion pour le moment. Pour l'instant, nous avons recensés des demandes pour 6 personnes mais qui n'étaient pas hébergées sur la commune ; elles ont été orientées vers l'association EVA de Villefontaine.

Communication
Mailing
Panneaux lumineux
Page facebook
Site internet

Déroulement du projet

Dates retenues : 4,11,18 et 25 mars 2022 et 1er et 8 avril 2022

De 14h00 à 16h00 au LCR David Douillet

Critères d'évaluation du projet

Questionnaire d'évaluation envoyé à chaque participant à la fin des séances

ACTIONS POUR NOS SENIORS :

Le secteur sénior du CCAS organise plusieurs temps forts sur l'année afin de créer du lien social et rompre l'isolement :

- Un repas (barbecue / paëlla) pour fêter l'arrivée de l'été.
- Une sortie culturelle sur le mois de juin.
- La Semaine Bleue au mois d'octobre, semaine nationale en faveur des séniors.
- Colis de Noël ou Participation au repas des Vœux pour les fêtes de fin d'année.

Ces moments de convivialité sont très attendus par les séniors et connaissent un vif succès.

Contexte:

- **Descriptif du projet**

  Barbecue : Afin de fêter l'arrivée de l'été, au mois de juin, un barbecue est organisé en faveur des personnes de 68 ans et plus. C'est l'occasion de partager un moment agréable et convivial en musique dans le pré du Centre Social Michel Colucci ou en cas de mauvais temps au gymnase David Douillet. Cette année, le barbecue est remplacé par une paëlla.
  Environ 150 personnes participent à cette manifestation.

  Sortie culturelle : Très prisée des seniors, une sortie culturelle annuelle est organisée sur le mois de juin. Cette année, la visite se déroulera à l'espace zoologique de SAINT-MARTIN-LA-PLAINE, le mardi 7 juin à la journée avec repas sorti du sac ou pris sur place. 50 personnes (capacité du bus).

  Semaine Bleue : Cette manifestation nationale met à l'honneur les personnes de 60 ans et plus.
  Cette année, la Semaine Bleue se mobilise sur le thème : « Changeons notre regard sur les Aînés, Brisons les idées reçues ».
  Du 3 au 7 octobre 2022, des actions seront organisées pour illustrer le thème.
  Les séniors seront informés du programme via un courrier qui leur sera adressé fin septembre.

  Environ 120 personnes participent sur cette semaine festive.

- **Colis et repas** : A l'occasion des fêtes de fin d'année, le C.C.A.S offre aux personnes, de la commune, âgées de 68 ans et plus, le choix entre un colis de fin d'année ou la participation à un repas qui se déroule sur le mois de janvier au gymnase David Douillet.
- Hors contexte crise sanitaire : environ 400 colis et 200 repas

1 salariée CDD, Rolande FOURNEAUX
Sur le projet Temps Estival : 2 salariées Rolande FOURNEAUX et Marlène FAURE.
Nous avons toujours en réflexion de faire intervenir des bénévoles sur les ateliers ASL.
Pour le projet avec la médiathèque : 3 agents de la médiathèque sont mobilisés sur ce projet.

Moyens financiers

La coordinatrice développe ses actions en répondant à des appels à projets :

- **Atelier chant :** dans le cadre des projets culturels soutenus par le département : subvention demandée pour la fin de l'année 2022 de 1500€ (département) ;
- **Ateliers socio linguistiques :** subvention demandée pour 2022 : 4000€ (Etat) ET 1000€ (CAPI) ;
- **Projet « Manger bouger » :** subvention demandée pour 2022 : 2500€ (Etat) ET 1000€ (CAPI) ;
- **Semaine estivale :** subvention demandée pour 2022 : 2000€ (Etat).

ATELIER BIEN MANGER BIEN BOUGER :

Cet atelier a été programmé en 2020, mais en raison de la crise sanitaire une seule séance avait pu être mise en place avant le confinement.
La thématique nutrition est très demandée des séniors.

Public visé : + de 60 ans retraités
Nombre de bénéficiaires concernés :Jusqu'à 15 personnes
Période de l'action : mars et avril 2022
Porteur de l'action : Fabienne MANGIONE

Description du projet (origine, contexte, déclinaison des animations principales) :

Toute activité qui amène à mettre son corps en mouvement, à dépenser de l'énergie est bénéfique, activité physique ne rime pas toujours avec sport.
Il n'y a pas de bon ou mauvais aliments.
Certains sont à privilégier, d'autres à limiter mais tous ont leur place dans les assiettes.
Objectifs opérationnels liés au projet

Six séances sont proposées :
-Vision globale de la nutrition
-Recommandations en alimentation
-Recommandation en activité physique
-Rythme des repas
-Rythme des activités physiques
-Ressources pour des pratiques en nutrition
Partenaires liés au projet

CARSAT
Gratuit pour les séniors retraités

- **Colis et repas** : A l'occasion des fêtes de fin d'année, le C.C.A.S offre aux personnes, de la commune, âgées de 68 ans et plus, le choix entre un colis de fin d'année ou la participation à un repas qui se déroule sur le mois de janvier au gymnase David Douillet.
- Hors contexte crise sanitaire : environ 400 colis et 200 repas

Planning

Barbecue : 23 juin 2022
Sortie culturelle : 7 juin 2022 à Saint Martin la Plaine
Semaine bleue : du 3 au 7 octobre 2022
Colis : distribution du 1er au 16 décembre 2022
Repas des Vœux : janvier 2023

Moyens humains

1 ETP Marlène FAURE
Fabienne MANGIONE En renfort et accompagnement
Cécile BRENAS renfort sur les temps forts

Moyens financiers

Barbecue : 4410€ (participation des séniors 6€)
Sortie culturelle : 1600€ (participation des séniors 20€)
Semaine Bleue : 3440€ (participation des séniors 6€ pour la sortie)
Colis : 14940€ (gratuit pour les séniors de 68 ans et plus)
Repas : 10030€ (gratuit pour les séniors de 68 ans et plus)

Position / Attentes (COPIL / POLES)

Barbecue : Auparavant cette manifestation avait lieu à la Maison des Associations, bien plus adaptée. Néanmoins, au vu du trop grand nombre de personnes participant, nous avions sollicité l'aménagement du jardin afin de le sécuriser. Nous sommes toujours dans l'attente, c'est pourquoi, cette année, il se déroule depuis au Centre Social moins adapté au public séniors (WC, Herbe…) mais proche des commodités.

Sortie culturelle : Les retours des questionnaires font état d'un désir de plusieurs sorties annuelles et d'un séjour sur 2 jours.
Avant la crise sanitaire, un séjour en Ardèche avait été organisé, il n'a malheureusement pas pu avoir lieu. Nous gardons espoir de pouvoir de le réaliser sur 2023.
Le budget actuel alloué n'est pas suffisant pour organiser plus d'une sortie par an malgré la participation de 20€/personnes.

Colis : Nous sollicitons un lieu d'accueil pérenne pour nos séniors (Local Associatif RDC). Facilitateur dans la distribution conviviale et le stockage des colis sur les trois semaines du mois de décembre.

ACTIONS DU JARD 'ISLE BIEN :

Le Jard'Isle Bien est un jardin partagé, social et solidaire au cœur du quartier st Hubert.
A travers cet outil, le CCAS met en place les objectifs suivants :

- Renforcement du lien social
- Permettre la cohésion sociale et l'inclusion sociale
- Pédagogie et sensibilisation

Il souhaite promouvoir ***la sociabilité*** et ***la cohésion sociale*** d'une part et favoriser ***l'inclusion sociale et l'insertion*** **sociale**. Il poursuit une pédagogie des comportements respectueux de l'environnement.

Le jardin se situe, 1 rue des Fouilleuses et à proximité directe du Centre Social (Future Maison des Habitants) et ouvre les lundis, mercredis et vendredi, de 8h30 à 12h. Progressivement, les mercredis après-midi accueilleront le public.

Sur une parcelle de 1800 m2, s'organise l'activité maraichère, de la graine à la plante.
Le jardin connait régulièrement une participation active des usagers, pour 2022, +70% en comparaison du 1er trimestre 2021 ; la fourchette d'âge des participants est de 3 à 75 ans.

Planning

Temps forts envisagés :

Actions portées par le jardin :
- Éco kermesse (1er juin), après-midi festive ouverte à tout public, avec des stands pour les familles, fabrication de pièges à moustiques, des plantations...partenariat avec la médiathèque. Gratuité pour le public.
- Guinguette 3 juin : de 18H à 22H, au jardin ET animation conviviale musicale (saxo et accordéon), ouverte à tous. Gratuité pour le public. (Dépenses prévues 100 €).
- Barbecue du 15 juin avec les jardiniers. (Dépenses alimentaires 50€).

Les actions sont prévues dans le budget global, les agents sont en ce moment en recherche de devis.

Actions écologie urbaine :
- Tenue d'un stand par les jardiniers lors de la déchetterie mobile, le 2 juin de 16h à 20H, place des droits de l'homme. Gratuité pour le public.

Actions portées par le centre social :
- Temps de répit (10 juin), les usagers de l'association « chromosomes surprise » viendront au jardin.
- Fête des familles (10 juin), tenue d'un stand de fabrication de pièges à moustiques, plantes répulsives...
- Ateliers pour tous (15 juin), tenue d'un atelier durant la quinzaine des familles au jardin : fabrication de sirop de menthe, petites activités de jardinage...

Action autre : Participation à Démocratie florale (11 mai), plantation de graines de plantes anti moustiques.

Projets sur le long terme :
- Semaine du goût : création de plats gastronomiques (avec un chef), les légumes du jardin en sont la base.
- Partage ta soupe (Noël),

Nouveauté 2022 :
- « Le Jard'Isle bien hors les murs », aide à la création de potager au sein d'établissements scolaires (Lycée, GS 16 et 19)
- Inscription à la coupe de France du potager (de février à septembre 2022)

Moyens humains

0, 40 ETP - Coordinateur Loïc BERTAUD (40%)
1 ETP – Animatrice du Jardin Virginie MATHIEU
1 prestataire Roger MAHEU

Moyens financiers

Les actions seront financées dans le cadre du budget alloué pour 2022 : Soit 19870€
Des demandes de subvention sont en cours de traitement, nous sommes en attentes des notifications :

- **Contrat de Ville** : 4000€ en 2021 – demandée 10 000€, attendue 5000€ en attente pour 2022 (1000€ CAPI et 4000€ ETAT).
-

Une fréquentation en hausse de 70% avec un accueil des structures comme les crèches, écoles et AJIRHALP.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à dix-neuf heure et quinze minutes.

Le Président du CCAS,

Cyril MARION

CCAS L'ISLE D'ABEAU
12 rue de l'hôtel de ville
CS 45006
38081 L'ISLE D'ABEAU Cedex

La secrétaire de séance,

Sophie COQUET